



2021-2026
Procès-verbal n° 26 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 10 juin 2024,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 66/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (14): Mmes et MM. Rana Bassil, Ibrahim Berisha, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Jérémie Fonjallaz, Ana Teresa Fontes Martins, Naïma Khamel Seewer, Monica Mendez, Elena-Lavinia Niederhäuser, Alicia Schaller, José Uldry, Jean-Pierre Wolhauser et François Yerly-Brault.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Johan Dick, Véronique Grady, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Otis Brown et Andréas Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 25^{ème} séance de la législature, qui est une séance rapprochée au sens de l'article 43 de notre règlement. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications du président

Le président.

- A. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- B. Vous avez reçu à l'entrée une petite brochure de la part du Conseil communal au sujet de la révision générale du plan d'aménagement local, plus communément appelé PAL. Je cède rapidement la parole au directeur de l'Edilité pour quelques explications.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Effectivement, le Conseil communal a tenu à vous transmettre, ce soir, cette petite brochure. Elle annonce, pour certains en tout cas, une bonne nouvelle, à savoir le fait qu'après 20 ans de travaux, le Conseil communal a adopté le plan d'aménagement local (PAL) le 4 juin passé. Il a transmis tant le PAL à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), qui est maintenant chargée de l'examen final en vue de l'approbation, que les plus de 450 décisions sur oppositions aux différents opposants.

Même si peut-être on ne le remarque pas tout de suite, je me permets quand même de le souligner, c'est un moment historique pour le développement de la ville. Je tiens ici, au nom du Conseil communal, à remercier tou-te-s celles et ceux qui ont contribué durant ces 20 dernières années, à différents niveaux, à aboutir à ce résultat.

Cette petite brochure vous évitera la lecture du rapport 47 OAT qui fait 227 pages. Vous avez ici un résumé des grands enjeux du PAL de la Ville.

Pour conclure, je me permets de souligner un autre élément historique. A priori, c'est la dernière fois qu'un tel PAL est adopté par le Conseil communal. En effet, vous le savez, le projet de loi de révision de la LATeC est actuellement en examen au niveau de la Commission du Grand Conseil pour transmettre cette compétence d'adoption du PAL et des PAD au législatif. C'est ici pour moi aussi l'occasion de vous rappeler un résultat des consultations en lien avec cette modification légale puisque dans le cadre de la consultation publique, deux partis se sont exprimés en faveur de la transmission de cette compétence au Conseil général ou aux assemblées communales, ainsi que la section ATE Fribourg, la Fédération suisse des urbanismes section romande et Mittelland et les communes de Morat et Fribourg. Par contre, deux autres partis se sont exprimés en défaveur, ainsi que l'Association des communes fribourgeoises avec plus de 29 communes, la Commune de Bulle, la Conférence des préfets, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, la Chambre du commerce et d'industrie du canton de Fribourg, l'Union patronale du canton de Fribourg, la Fédération patronale économique et l'Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton. Ce que je veux dire avec cela, c'est que si par hasard vous avez des contacts avec les députés de vos partis respectifs, et que vous souhaitez qu'un jour ce ne soit plus au Conseil communal de la Ville de Fribourg, mais bien le Conseil général de la Ville de Fribourg, d'adopter le PAL et les PAD, il est encore temps, le cas échéant, de faire du lobby politique.

Le président.

- C. Je rappelle les temps de parole qui vous ont été donnés la dernière fois, à savoir pour ce soir:
- 2 minutes pour les objets à l'ordre du jour.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions.

Compte tenu de l'ordre du jour, on appréciera avec un peu de marge de manœuvre ce temps de parole selon la pertinence des débats. Ne vous sentez pas non plus stressés.

- D. Il y aura éventuellement une pause, selon l'avancée des débats.
- E. Comme indiqué lors de notre précédente séance, la transmission des postulats et propositions qui seraient déposés ce soir, sera traitée lors de la séance des 2 et 3 juillet 2024. La séance d'aujourd'hui sera certainement courte. Je vous remercie donc d'avance de faire circuler avec réactivité les propositions et postulats qui termineraient sur vos pupitres. En revanche, les questions auxquelles il ne serait pas répondu ce soir dans les Divers recevront en principe une réponse lors de notre séance de septembre, ceci pour la simple et bonne raison que cela demande toujours un travail conséquent. Ce travail ne pourra pas être réalisé dans le court laps de temps qui nous sépare de la séance de juillet.
- F. L'ordre du jour ayant déjà été adopté, nous allons le reprendre là où nous l'avons laissé le 29 mai 2024.

2. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 92 (2021-2026) de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une entreprise communale pour la production et la distribution d'énergie durable

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Comme vous le savez, à l'inverse de nombreuses villes suisses, la Ville de Fribourg ne possède pas ses propres réseaux de distribution d'énergie. Cette situation, héritée du passé, ne permet pas à la Commune de piloter la transition énergétique de son territoire de la même manière que d'autres villes. On le fait à travers le PAL et le plan directeur des énergies. Malgré cette différence structurelle, le Conseil communal travaille depuis plusieurs législatures sur des outils alternatifs qui permettent à la Ville et au territoire de réaliser sa transition énergétique.

Deux des trois réseaux énergétiques du territoire sont complètement construits alors que le dernier, soit le chauffage à distance, est en cours de développement par une société dont la Ville possède une participation importante. Il est de plus à noter que SINEF SA, société intégralement en mains de la Ville, collabore étroitement avec Groupe E Celsius dans le cadre de la construction et de l'exploitation des réseaux de gaz et de chauffage à distance. Ainsi, tant du point de vue technique

qu'économique, il serait insensé de construire des réseaux en parallèle. Aussi, la Ville n'envisage pas de changement structurel à court terme dans ce domaine.

Conscient que le développement des énergies renouvelables doit encore s'accélérer, le Conseil communal a pour objectif de concrétiser la réalisation d'un maximum des potentiels énergétiques identifiés dans le cadre de la planification énergétique territoriale, à travers le PAL. Pour ce faire, de nombreux projets sont en cours d'évaluation ou de développement. Un aperçu de ces projets se trouve dans la réponse écrite au postulat.

Je me permets de vous épargner ici la lecture intégrale, mais je peux conclure de la manière suivante, à savoir que le Conseil communal prévoit, en l'état:

- de poursuivre le développement des projets de la Ville pour la production d'énergie issue des ressources renouvelables et locales;
- d'accélérer, à travers sa société de financement Particip SA – vous avez vu que la deuxième levée de fonds a également connu un succès assez incroyable – le développement de projets pour la production d'énergie issue des ressources renouvelables et locales;
- de ne pas développer des réseaux d'énergie en parallèle de ceux qui existent déjà;
- finalement, de poursuivre sa collaboration avec Groupe E Celsius.

Allenspach Christoph (PS). Je retiens de la réponse quelque peu sibylline du Conseil communal les informations suivantes.

D'une part, il est trop tard pour créer un réseau de distribution propre de chauffage à distance, et il est effectivement frappant de constater que le Groupe E s'empresse de réaliser de petits tronçons dans tous les quartiers de la ville. Ce n'était pas encore le cas lorsque j'ai déposé ce postulat. Après tout, la Ville est au moins impliquée par le biais de sa participation dans la société d'exploitation Groupe E Celsius SA.

D'autre part, le Conseil communal envisage d'étendre le financement participatif via la société Particip SA, qui est justement propriété unique de la Ville, et ceci à d'autres projets que des installations photovoltaïques. Cela signifie que la Ville s'occupe maintenant elle-même des projets importants de production d'énergie renouvelable à partir de la chaleur des eaux usées et des déchets biodégradables et qu'elle ne les externalise plus. C'est une très bonne nouvelle. Je suis d'accord avec le Conseil communal que cela permet effectivement de qualifier Particip SA d'entreprise communale de production d'énergie. C'est vraiment une première pour la Ville de Fribourg dans l'époque moderne.

Il reste quelques questions en suspens qui trouveront probablement réponse dans quelques temps, d'une part sur la gestion et l'utilisation de cette énergie: qui sera finalement responsable? Comment seront financés tous ces millions qui restent? Je ne peux pas imaginer que ces projets puissent être couverts par la participation des habitant-e-s.

Je remercie le Conseil communal pour ses explications qui apportent plus de clarté sur la mise en œuvre de sa stratégie énergétique.

Le postulat n° 92 est ainsi liquidé.

3. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 (2021-2026) de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Laurent Woeffray (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les éoliennes à axe vertical pour contribuer à la transition énergétique

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Si le contexte général plaide en faveur du développement de l'énergie éolienne afin de limiter l'importation de courant d'origine fossile en hiver, il apparaît que le contexte particulier de la ville de Fribourg ne se prête actuellement pas aux petites éoliennes. De compétence cantonale, la planification de l'éolien du Canton de Fribourg par sa planification directrice cantonale actuelle n'intègre pas son développement en milieu bâti tel qu'en ville de Fribourg. Je vous fais part de la polémique qui entoure ce dossier que vous connaissez certainement très bien. Cette politique cantonale n'intègre pas ce développement dans le milieu bâti. En effet, le petit éolien y est décrit comme favorable uniquement dans des contextes de bâtiments isolés et hors du réseau. En effet, en milieu bâti, le vent déjà peu présent en ville de Fribourg serait encore ralenti et rendrait les éoliennes peu efficaces.

En termes de rentabilité, le marché du petit éolien n'est actuellement pas assez mature et assez peu étudié à relativement grande échelle afin d'y obtenir des garanties de rentabilité satisfaisantes tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

En termes d'intégration dans l'environnement bâti de la Ville de Fribourg, cela se ferait au détriment d'autres plus-values que peut offrir notamment de la végétation naturelle. Une pesée d'intérêts devrait donc avoir lieu si ces deux types d'implantations venaient à être mis en concurrence, surtout dans le contexte de la lutte contre les îlots de chaleur.

Compte tenu de ce qui précède et de tous les éléments exposés dans la réponse écrite au postulat, le Conseil communal ne souhaite pour l'heure pas promouvoir ou s'appuyer sur le petit éolien sur le territoire communal et privilégiera le développement des projets solaires déjà planifiés. Cependant, le Conseil communal continuera à observer le développement du secteur du petit éolien.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour ce travail de fond et les remercions pour le suivi qui sera donné à ce dossier en parallèle des évolutions technologiques réalisées par nos prestigieuses hautes écoles. La plus récente permettra notamment aux éoliennes à axe vertical de tripler le rendement d'énergie produite. Gardons l'œil ouvert.

Le postulat n° 97 est ainsi liquidé.

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102 (2021-2026) de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier les possibilités de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Comme vous le savez, la Ville de Fribourg avance sur le projet de revitalisation de la Sarine et n'a, en l'état, priorisation oblige, pas planifié de projets de revitalisation sur d'autres cours d'eau de son territoire: pour certains d'entre eux parce que cela est devenu techniquement impossible du fait de l'anthropisation et pour d'autres parce que de tels projets sont considérés comme non-prioritaires par l'instance cantonale et ne feraient pas l'objet de subventionnement.

À travers la future stratégie communale de l'eau, la thématique de l'aménagement de milieux aquatiques en lien avec l'eau pluviale, et toutes leurs composantes de biodiversité qui s'y rattachent, y compris l'éventuelle renaturation des cours d'eau en ville, prendra bientôt forme sur le territoire communal.

En 2024, la Ville de Fribourg initiera des études préliminaires pour l'élaboration de cette stratégie communale de l'eau. Celles-ci porteront sur les risques en cas de fortes pluies au regard du changement climatique et des conditions topographiques de Fribourg.

Dietrich Benoît (PS). Nous remercions l'administration pour la rédaction de ce rapport et nous remercions le Conseil communal de partager nos envies en ce qui concerne les ruisseaux et d'avoir répondu clairement où cela était faisable, ce qui manquait parfois un peu dans le PAL. Surtout, nous espérons également bientôt voir cette "stratégie communale de l'eau" et attendons fortement qu'elle puisse y inclure la revitalisation de certains cours d'eau.

Nous sommes cependant un petit peu déçus que la Ville soit un peu seule dans cette entreprise et que cela repousse ses projets ad aeternam. Par exemple, il est mentionné pour le ruisseau de la Ploetscha qu'une analyse éco-morphologique pourrait être réalisée par le Canton. On a presque envie de dire: eh bien allons-y, encore une fois que la Ville finance par elle-même le retard du Canton en matière d'environnement. Evidemment, beaucoup de ces travaux de revitalisation ont un coût

très élevé mais la biodiversité, à laquelle ils permettent de redonner vie, a une importance qui dépasse largement les limites communales. C'est pourquoi il est décevant de lire dans la conclusion que les projets réalisables ne seront pas faits tout de suite, car de tels projets sont considérés comme non-prioritaires par l'instance cantonale et ne feraient pas l'objet de subventionnement. Il est vrai que lorsqu'on lit bien trop régulièrement que les ruisseaux du canton sont pollués, cela nous convainc presque qu'il faudrait mieux qu'ils restent dans des tuyaux sous le sol. Nous pourrions ainsi continuer à prêcher dans le désert.

Le postulat n° 102 est ainsi liquidé.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 104 (2021-2026) de Mmes et MM. Pascal Wicht (UDC), Thierry Pochon (Vert·e·s), Mario Parpan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Hervé Bourrier (PS) et Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) lui demandant une clarification des exigences et des démarches concernant l'octroi de subventions aux acteurs culturels

Dietrich Laurent, directeur de la Culture.

cf. annexe.

Le Conseil communal vous remercie d'avoir posé cette question qui mérite, en effet, une réponse certes courte, mais que je vais agrémenteur un tout petit peu ce soir de manière orale.

Tout d'abord, il faut préciser que l'octroi des subventions culturelles est réglementé. Le Conseil communal reconnaît cependant qu'il peut être difficile d'appréhender les strates des subventionneurs publics, il y en a de nombreux même si la plupart, à force, on commence à bien les connaître. À noter aussi que vous trouverez de nombreuses informations en ligne sur le site internet de la Ville, notamment le règlement et le formulaire pour demander des subventions.

Je vous donne quelques informations complémentaires sur le travail de la Commission: en tant que président de celle-ci, la Commission a une fonction de préavis et agit selon une grille de montants en fonction des demandes. Cette grille est un document de travail évolutif. Il est, en effet, de plus en plus difficile aujourd'hui de classer les projets dans des cases bien précises puisque ceux-ci mêlent souvent les disciplines et les intervenants. On voit, par exemple, souvent des amateurs agir avec des professionnels, et on a des projets qui peuvent être autant cinématographiques que musicaux ou encore picturaux.

Ensuite, nous avons souvent recours à la Commission culturelle pour la composition de jury d'experts. Il s'agit notamment des dispositifs des résidences d'artistes, l'achat d'œuvres d'art ou encore les questions de politique culturelle, par exemple, pour la boussole d'évaluation.

Le Service, quant à lui, octroie des subventions annuelles selon une grille d'analyse qui est aussi un document de travail évolutif. Cette grille a pu être élaborée grâce à une augmentation de cette rubrique par le Conseil général il y a quelques années.

Enfin, nous travaillons actuellement fortement sur la révision de la loi sur les affaires culturelles qui, elle, régira les liens entre l'Etat, les associations régionales, communales, ou alors les communes elles-mêmes. Dans ce cadre-là, il est prévu d'avoir un guichet coordonné, c'est-à-dire que, pour l'ensemble du Canton et pour toutes les strates, il devrait y avoir une seule porte d'entrée à l'avenir qui, ensuite, ferait la répartition selon les décideurs qui sont concernés.

Wicht Pascal (UDC). Tout ça pour ça! Notre postulat était assez clair. Il demandait au Conseil communal de préciser les conditions d'octroi des différents types de subventions et de les publier sur le site de la commune. C'est simple et assez basique.

La réponse du Conseil communal, dans le document qui nous a été remis, un tout petit peu étayée quand même par M. le conseiller communal à l'instant, reste quand même très laconique. La réponse est: allez voir le règlement. C'est donc ce que j'ai fait. Ledit règlement, à son article 4, dit que: "le Conseil communal arrête les critères d'octroi des subventions". Point final. Rien d'autre. Alors merci, je sais lire, j'avais déjà lu cet article. D'ailleurs, je l'avais même mentionné dans le développement du postulat, en relevant, déjà, que le règlement ne mentionne ni les conditions d'octroi, ni les procédures à suivre. Une année pour nous dire ce que nous avons déjà écrit dans le postulat, c'est une vaste blague.

Une telle réponse est un manque de respect vis-à-vis des postulants qui représentaient, je le rappelle, l'ensemble des groupes du Conseil général.

Lors du dépôt du postulat, j'avais expliqué que le but était de montrer que les décisions d'octroi répondent à des critères objectifs et ne sont pas rendues "à la tête du client". Alors, j'apprends aujourd'hui qu'il existe une grille. On ne sait toujours pas ce qu'il y a sur cette grille mais apparemment elle existe. Si des critères existent, pourquoi cherche-t-on à les cacher?

La Ville octroie chaque année plus de CHF 4 millions de subventions culturelles, il apparaît donc légitime que cela se fasse sur une base objective et transparente, c'est à la fois la moindre des choses vis-à-vis du contribuable et aussi vis-à-vis des acteurs culturels qui doivent être traités de manière équitable.

Pour cette raison, je compléterai ce postulat par une question afin d'avoir une vraie réponse aux questions posées.

Je terminerai quand même par un point positif, celui de la future mise en place d'un guichet unique, qui effectivement simplifiera les choses au vu du mille-feuille institutionnel que constituent les

soutiens à la culture de la Ville, de l'Agglo et du Canton. Cela fait maintenant pas mal de temps qu'on en parle et j'espère vraiment que cela pourra enfin se faire au début 2025, comme annoncé dans la réponse du Conseil communal.

Le postulat n° 104 est ainsi liquidé.

6. Décision quant à la transmission:

Le président. Lors de sa séance du 1^{er} mai 2024, le Bureau a unanimement qualifié tous les objets parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

À ce stade, y a-t-il une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre instrument parlementaire? Tel n'est pas le cas.

Nous allons donc voter la transmission de la proposition et des postulats. Conformément à l'article 67 alinéa 2 du RCG, je donnerai d'abord la parole à M. le syndic pour exprimer le point de vue du Conseil communal, puis aux auteur·rice·s de la proposition et des postulats.

A. de la proposition

- n° 18 de Mmes et M. François Yerly-Brault, Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Immaculée Mosoba (PS), Elisa Nobs (CG-PCS) et Leyla Seewer (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un règlement visant à introduire un système global de subventionnement social et solidaire des abonnements aux transports publics

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition pour étude, en précisant qu'il s'agira de le faire dans le respect des compétences du Conseil communal et du Conseil général. Le projet de règlement n'ira dès lors pas dans les détails opérationnels et sera élaboré en tenant compte des capacités financières de la Commune.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Durant cette législature et la précédente, un certain nombre de postulats ont été déposés, transmis, voire liquidés, proposant des soutiens à l'achat d'abonnements aux transports publics à des catégories déterminées de la population.

Notre proposition charge le Conseil communal d'élaborer un règlement de portée générale visant à introduire un système global de subventionnement social et solidaire des abonnements aux transports publics. Il pourra définir notamment les différentes catégories de statuts et de revenus donnant droit à une subvention totale ou partielle.

En tenant compte des rapports et réponses aux postulats qui étudient la mise en œuvre de subventionnements pour les seniors ou les personnes atteintes d'un handicap visuel, du règlement scolaire de l'école primaire et de l'école du cycle d'orientation, il nous semble pertinent que le Conseil communal mette en œuvre une stratégie globale et cohérente. Dans la perspective d'une politique de mobilité douce et active en accord avec une politique sociale et solidaire, il convient d'unifier les mesures prises en matière de tarification des transports publics en incluant toutes les catégories de la population susceptibles d'en bénéficier, afin de s'approcher d'un prix de la mobilité "juste", aussi bien en termes sociaux qu'environnementaux.

Au fond, qu'est-ce qu'un prix juste? Des transports publics attractifs doivent être accessibles financièrement. Or, comme le souligne notre Constitution fédérale, "les prix payés par les usagers des transports publics [doivent couvrir] une part appropriée des coûts" (art. 81 a, al. 2). Rien ne précise ce que veut dire "approprié". Notre conviction est qu'il est injuste - et par conséquent inapproprié - que cette part grève le budget des ménages à revenus modestes.

La Ville de Lausanne a par exemple introduit, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan climat communal, des subventions à l'achat d'abonnements annuels. Cette mesure visant à rendre les transports publics plus accessibles, prévoit un subventionnement total ou partiel pour des catégories déterminées de la population. D'autres villes en Suisse romande, Nyon ou encore Neuchâtel, proposent des subventionnements similaires sous forme "d'aides à la mobilité" ou de "bons pour les transports publics". Certaines offres s'étendent aussi au service des PubliBikes.

Nous pensons que d'autres critères de revenus et de statuts sont à envisager dans le cadre de l'élaboration du règlement, par exemple:

- les personnes titulaires d'une carte de légitimation pour voyageur·euse·s avec un handicap;
- les personnes bénéficiaires de l'aide sociale;
- les personnes bénéficiaires de réductions des primes d'assurance-maladie pour l'année en cours.

Pour terminer, l'article 187 alinéa 3 de la loi sur la mobilité prévoit que "l'Etat et les Communes peuvent prendre des mesures pour offrir à certaines catégories de personnes, notamment les écoliers, les jeunes, les personnes en situation modeste ou les retraités, un accès à tarif réduit ou gratuit aux transports publics". Cette disposition légale pose les bases de l'élaboration d'une politique de soutien à l'acquisition d'abonnements aux transports publics comme outil de la politique sociale de la Ville.

Nous confions à votre bon soin, Conseil général et Conseil communal, notre proposition pour rendre Fribourg sociale, solidaire, attractive pour ses habitant·e·s et résolument tournée vers une mobilité vertueuse pour la ville et pour la planète.

Mosoba Immaculée (PS). La gauche plurielle et, plus particulièrement, le groupe socialiste est fière de vous présenter une proposition visant à introduire un système de subventionnement des transports publics pour les personnes dans le besoin.

Comme vous le savez bien, le parti socialiste milite depuis longtemps pour une société solidaire et inclusive visant à empêcher toute personne de se retrouver dans une situation de précarité. Après tout, comme l'indique le préambule de la Constitution fédérale: "La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres".

Ainsi, cette proposition, qui respecte parfaitement cet esprit, vise à soutenir les couches précaires de la population tout en poursuivant une politique de mobilité douce. C'est en effet une suite logique des divers postulats déposés sur la thématique de la mobilité et de la précarité en ville de Fribourg.

En matière de mobilité, je prends pour exemple les postulats déposés en 2019 et 2020 par mes collègues Pierre-Alain Perritaz et Claire Roelli demandant au Conseil communal de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et pour les personnes en situation de précarité ainsi que la mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement zone 10 pour les seniors.

En matière de lutte contre la pauvreté, de nombreux postulats émanant de notre groupe ont été déposés en réaction aux différents phénomènes sociétaux que nous rencontrons, à savoir l'inflation, la hausse des bénéficiaires des lieux d'accueil de jour et de nuit, les primes d'assurance-maladie en perpétuelle augmentation, la hausse des prix des transports publics allant de pair avec la réduction des prestations, etc. Bref, vous l'aurez compris, les temps sont durs, de sorte qu'une bonne partie de notre population ne s'en sort plus.

Face à ce constat, il est primordial d'offrir aux habitant-e-s de la ville ne serait-ce que la possibilité de bénéficier d'une politique de mobilité attractive, cohérente et solidaire, d'autant que la loi fribourgeoise sur la mobilité prévoit une telle mesure.

Pour ces raisons, le groupe socialiste vous invite vivement à soutenir cette proposition.

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS ne peut que se réjouir de cette proposition. C'est vrai qu'après les différents postulats et propositions déposés ces dernières années, il était effectivement important qu'un système global de subventionnement des transports publics soit mis en place.

Nous proposons que le montant alloué à ce subventionnement soit au moins aussi élevé que celui qui sera perdu par l'heure de parking payée par les contribuables, qui sera introduite prochainement suite à la votation de ce weekend. Il en va de l'équilibre nécessaire entre la mobilité douce et le transport individuel motorisé.

Par ailleurs, nous proposons aussi que l'élaboration de ce règlement soit l'occasion de réfléchir plus fondamentalement, par exemple, à l'abonnement annuel actuellement offert aux enfants. Plusieurs pistes de réflexions peuvent être envisagées. Comme déjà dit, on peut par exemple étendre cet abonnement aux jeunes en formation post-obligatoire, aux élèves dont l'établissement est situé à plus d'un kilomètre de leur lieu de résidence - comme c'est le cas à Lausanne. On peut enfin demander des frais de dossier de CHF 50.- ou 80.-, ce qui permettrait d'ailleurs probablement d'éviter que des personnes reçoivent l'abonnement sans qu'elles ne l'utilisent suffisamment pour rentabiliser le prix que la Commune doit payer pour ce dernier.

Nous profitons aussi de cette occasion pour souhaiter que le Conseil communal entame une réflexion plus générale sur un subventionnement global des transports publics indépendant des situations personnelles.

Nous espérons que ce règlement pourra entrer en vigueur au plus tard au moment de la mise en place de l'initiative "Une heure de parking payée par les contribuables".

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Notre groupe est resté perplexe face à cette proposition.

D'une part il semble judicieux, au vu de la multiplication de postulats sur la thématique les transports publics, qu'une analyse globale soit faite et une stratégie adoptée. À notre sens, celle-ci devrait cependant passer par un postulat et non une proposition. Comme évoqué au sein du Bureau, en cas de transmission, le règlement ne pourra porter que sur des éléments de portée générale et non sur des éléments de portée opérationnelle. L'objectif visé par la proposition ne serait donc pas véritablement atteint.

À trop vouloir spécifier, on risque somme toute de discriminer d'une manière ou d'une autre. Les proposant évoquent les personnes bénéficiaires de réductions des primes. Attention de ne pas exclure une partie de la classe moyenne, directement touchée par la non-augmentation de certains salaires, la baisse du pouvoir d'achat, qui ne profiterait pas des aides et risque même d'être pénalisée par une hausse d'impôts pour financer ces mêmes aides.

L'abonnement général pour les enfants a maintenant été introduit depuis quelques années, avec un coût élevé pour les finances communales. Cependant, on peut sérieusement s'interroger sur l'efficacité de celui-ci. Un enfant de 1H habitant dans le quartier d'Alt et allant à l'école du Bourg ou du Jura ne risque pas de l'utiliser souvent. Un enfant habitant au Kybourg ou au Guintzet ne risque pas non plus de l'utiliser beaucoup du fait de l'absence de lignes. L'exemple de la ville de Lausanne, mentionné par les proposant, ne comprend d'ailleurs pas les enfants à l'école primaire, sauf si ceux-ci habitent à plus de 1 kilomètre, ce qui a justement du sens. Loin de moi l'idée de refaire le débat sur l'abonnement gratuit. Cependant, la gratuité ou la baisse des prix ne doit pas nous économiser une réflexion de fond sur la politique de mobilité. Si je reprends l'exemple des enfants, le Pedibus pourrait davantage faciliter l'organisation des parents qu'un abonnement gratuit. Aller à l'école à pied aurait également un effet positif sur la santé des enfants. Une baisse globale du coût des transports publics pour la population ou une offre plus attractive pour les abonnements, encouragerait davantage les habitants de la ville à utiliser les transports publics et éviterait d'accorder certains avantages qui rateraient leurs cibles.

Nous espérons que le règlement qui découlera de cette proposition sera le plus svelte et le plus juste possible, sans créer un monstre de bureaucratie. Ainsi donc, notre groupe s'abstiendra majoritairement sur cette proposition.

Rugo Claudio (PA). Excusez-moi, M. le président, pour mon retard. [M. C. Rugo est arrivé en cours de séance]. J'étais dans l'administratif et je prends le sujet au vol, étant donné que M. G. Collaud insiste pour argumenter et contre-argumenter suite au vote sur l'initiative. Il ne prend pas en compte l'ampleur du vote des citoyens de la ville de Fribourg.

Moi, j'avais connaissance que les propositions devaient toucher aux règlements. Je vais être un peu formaliste en m'opposant à cette proposition, étant donné qu'elle est d'ordre général.

Concernant les abonnements pour les enfants, je rappelle à M. G. Collaud, qui n'était pas là lors du vote, que c'est la voix du Parti des Artistes qui, par un heureux hasard, a donné l'abonnement aux enfants de la ville de Fribourg. M. J.-T. Vacher, aussi, vous n'étiez pas là. Par contre, je suis étonné que vous vous opposiez à l'idée de favoriser le déplacement des enfants en ville de Fribourg. Le groupe PDC s'était opposé à l'époque, je vois qu'il n'a pas changé de position. Le Parti des Artistes est d'accord pour toute réduction de tarifs, car toutes les taxes sont antisociales par nature. On va s'abstenir, étant donné que l'on n'a pas lu l'entier du règlement.

Le président. Merci, M. le conseiller général. Dans la mesure où vous avez fait une prise de parole personnelle, je passe la parole à M. le conseiller général J.-T. Vacher.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). M. C. Rugo vous, étiez probablement trop concentré dans votre administratif. Je vous invite donc à relire le procès-verbal, étant donné que vous déformez mes propos.

Le président. Comme vous étiez également absent M. C. Rugo, je vous rappelle que la proposition a été unanimement jugée comme étant recevable, et que c'est tout à fait possible de demander d'adopter un règlement de portée générale.

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 2 et 21 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 18 de Mmes et M. François Yerly-Brault, Josée Cattin Kuster, Immaculée Mosoba, Elisa Nobs et Leyla Seewer.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 21 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Nazheskin Andrey (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

B. des postulats

- n° 138 de Mme et M. Samuel Jordan et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission pour étude du postulat n° 138, ainsi que celles des postulats n° 139 à 143.

Jordan Samuel (PS). Je vais être extrêmement bref. Il s'agit d'un nouveau postulat concernant les transports publics. Ce n'est pas une proposition, mais bien un postulat.

Le titre est simple: "Demande d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année". Comme vous avez pu le lire, l'idée est de répliquer l'opération à succès qui s'est déroulée à la Saint-Nicolas 2023 avec la gratuité des transports publics pour les habitants de la ville et des communes voisines, leur permettant de transiter à l'intérieur de Fribourg et entre Fribourg et l'agglomération.

Ce postulat aurait plusieurs effets bénéfiques:

- il encouragerait et pérenniserait l'utilisation des transports publics au sein de la ville de Fribourg et de l'agglomération à la ville de Fribourg;
- il permettrait de promouvoir l'activité touristique, commerciale et culturelle en ville de Fribourg et dans l'agglomération;
- il permettrait de stimuler le vivre ensemble dans le Grand Fribourg.

Des quatre samedis gratuits, il resterait à déterminer lesquels, outre celui de la Saint-Nicolas, mais ce n'est pas les bonnes occasions qui manquent de venir à Fribourg.

Vote

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 138 de Mme et M. Samuel Jordan et Sophie Delaloye.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

2021-2026 – Procès-verbal n° 26 de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 juin 2024

Ont voté contre la transmission: 4 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 139 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de lancer la requalification du boulevard de Pérolles plus rapidement que prévu

Allenspach Christoph (PS). À la fin du 19^{ème} siècle, le boulevard de Pérolles devait donner naissance à ce magnifique nouveau Fribourg hors des murs médiévaux avec des habitations attractives et une activité commerciale intense. C'étaient les rêves à l'époque d'un Conseil communal qui avait vu les exemples dans les grandes capitales. Il y avait donc vraiment une ambition.

En réalité, il a fallu des décennies pour que les bâtiments le long du large axe routier soient construits et jusqu'à aujourd'hui, aucun boulevard digne de ce nom n'a vraiment vu le jour, un boulevard où la population aime flâner, où les commerces prospèrent. Il est resté en grande partie un axe de circulation sans charme.

Le Conseil communal envisage bien un réaménagement de cet axe, je ne parle pas du boulevard encore, mais il ne donne pas encore des délais. Le postulat demande justement que l'on avance avec ce projet le plus rapidement possible.

En le revalorisant, ce boulevard peut acquérir l'importance de l'artère commerciale et résidentielle au sein du centre-ville qui lui était initialement destinée. Il peut acquérir une attractivité et en même temps un avantage décisif par rapport à ces zones de supermarchés stériles de l'agglomération. Les commerçant·e-s et les habitant·e-s peuvent profiter d'allées généreuses et de beaucoup d'espaces publics.

Voilà, on peut toujours rêver aussi aujourd'hui, et je vous prie de bien vouloir transmettre ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 9 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 139 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber et Pierre-Alain Perritaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

2021-2026 – Procès-verbal n° 26 de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 juin 2024

Ont voté contre la transmission: 9 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Goy Camille (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 11 Aebischer David (PLR), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 140 de Mme et MM. François Yerly-Brault, Bettina Noll, David Ruffieux et Jérémie Stöckli (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un concept de logistique du premier/dernier kilomètre à vélo

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). M. F. Yerly-Brault, auteur principal de ce postulat, étant absent aujourd'hui, je me permets de prendre la parole à sa place.

Nous sommes tou-te-s conscient-e-s des défis que représente la gestion des flux de marchandises dans nos centres urbains. Le plan d'agglomération de 4^{ème} génération et le postulat n° 126 récemment adopté témoignent de notre volonté commune de repenser la livraison urbaine.

Le concept de logistique urbaine du "premier/dernier kilomètre à vélo" consiste à utiliser des vélos cargos pour le transport de marchandises sur les segments initiaux et finaux de leur trajet. Cela signifie que les marchandises sont acheminées par des véhicules motorisés jusqu'à des hubs de transbordement situés en périphérie de la ville. De là, des vélos cargos prennent le relais pour effectuer les livraisons finales dans les zones urbaines denses. Cette méthode permet de réduire considérablement le trafic motorisé en centre-ville, tout en maintenant un service de livraison rapide et efficace.

Ce principe comporte plusieurs avantages:

- réduction des émissions de CO₂ et de la pollution de l'air;
- fluidité du trafic et réduction des embouteillages;
- efficacité économique et gain de temps;
- flexibilité et accessibilité;
- promotion de la mobilité durable.

En plus de l'exemple de la Riviera vaudoise, d'autres villes en Europe de l'Ouest ont adopté avec succès ce principe:

- Grenoble a intégré des vélos cargos dans son système de livraison urbaine, ce qui a réduit significativement les embouteillages et les émissions de gaz à effet de serre. Des partenariats entre la municipalité et les entreprises locales ont été essentiels pour le succès de cette initiative.
- La ville néerlandaise d'Utrecht a mis en place un réseau de micro-hubs de logistique urbaine, facilitant le transfert des marchandises des camions aux vélos cargos pour les livraisons en centre-ville. Cette stratégie a non seulement réduit le trafic mais a aussi dynamisé l'économie locale en rendant les livraisons plus rapides et plus efficaces.

- Enfin, Fribourg-en-Brisgau utilise des vélos cargos pour la livraison du dernier kilomètre, ce qui a permis une réduction notable du trafic et des émissions de polluants dans le centre-ville. La ville a également mis en place des incitations financières pour encourager les commerçants à adopter cette méthode de livraison.

Ce postulat représente une avancée significative vers une ville plus verte, plus fluide et plus dynamique économiquement. Adopter un modèle de logistique du "premier/dernier kilomètre à vélo" dans notre ville nous permettrait de relever les défis actuels liés au trafic et à la pollution, tout en soutenant notre économie locale. Je vous invite donc à voter en faveur de ce postulat pour faire de notre ville un modèle de logistique urbaine durable et innovante.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 13 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 140 de Mme et MM. François Yerly-Brault, Bettina Noll, David Ruffieux et Jérémie Stöckli.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 13 Aebischer David (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 10 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

- n° 141 de Mme et MM. François Miche, Laurent Woeffray et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer les offres en matière de jeux urbains

Miche François (PS). Je remercie mes collègues Sophie Delaloye et Laurent Woeffray pour leur contribution. Lors d'une séance très sympathique, nous avons découvert que tous trois nous partageons au même moment un même souhait: renforcer les places de jeux urbains.

En effet, lorsque l'on parcourt notre ville, nous remarquons que des places de jeux innovantes ont émergé, mais cela ne suffit pas. Certaines installations, comme celle attenante au minigolf ou la balançoire inclusive de la Vignettaz, sont même victimes de leur succès. Il arrive aussi que certains éléments fassent l'objet d'une usure précoce du fait de cette surfréquentation. Par ailleurs, certaines

places semblent avoir été oubliées et mériteraient d'être remises aux normes, afin de répondre aux derniers standards de sécurité.

Il est aussi important de relever les efforts de notre Conseil communal pour rendre ces places plus inclusives. Cela étant, il existe encore bien des zones où une telle offre est absente et qui mériteraient de nouvelles installations.

Ce qui est assez fou, c'est que l'on se disait que l'état des lieux qui est sur le site internet était suffisant et on a découvert qu'il pouvait être amélioré. Nos concitoyens nous disent qu'il y avait autrefois des jeux, mais qu'on les a enlevés. Dans d'autres villes, on redécouvre des choses qui pourraient être sympas et regagner aussi quelque chose en termes de qualité de vie, de confort de vie, redécouvrir en fait quels sont nos voisins, redécouvrir comment parler avec ses voisins. Je pense par exemple aux jeux d'échec, aux jeux de dames, aux jeux du moulin, pourquoi pas à la pétanque, aux marelles que l'on connaissait autrefois, il y en a aussi des nouvelles plus inclusives, et j'en passe. Il y a de cela quelques temps, on se disait: il faudrait des jeux, des jeux et des jeux. On oubliait quelque chose, c'était les lieux pour le rangement, qui permettrait aussi quelques fois de pouvoir préparer un jeu qu'on allait faire dans la journée et pouvoir le ranger pour y revenir. Parfois, cela a été occulté et je me dis que cela pourrait être amélioré. On peut voir, par exemple, le sort qui est réservé aux BoxUp. A l'heure actuelle, elles sont parfois délaissées et fracassées. Je m'étais dit que ce sont de ces choses qu'il faudrait redécouvrir, et si on peut aussi éviter quelques déprédations, je ne dis pas non.

En tout cas, chers amis, je vous remercie de votre soutien.

Rugo Claudio (PA). Je rappelle à M. F. Miche que parler avec ses voisins c'est bien, parler avec ses conseillers communaux c'est mieux. Cela pourrait nous éviter des longs débats sur de nombreux postulats. Cela me donne l'occasion de rappeler les bases de la communication, la communication directe, c'est mieux. D'ailleurs, j'avais interpellé Mme A. Burgener Woeffray à ce sujet pour que des moulins et des jeux d'échec se fassent dans la zone du Bourg, en particulier à la cathédrale, lorsqu'il y avait la requalification du Bourg. La promesse avait été faite, mais elle n'a pas été tenue. Je pense que vous pouvez communiquer de conseillers généraux socialistes à conseillers communaux socialistes, je crois qu'il y en a deux, et l'affaire avancera. Celui de l'Edilité, si je ne me trompe pas, est aussi socialiste.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 0 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 141 de Mme et MM. François Miche, Laurent Woeffray et Sophie Delaloye.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 26 de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 juin 2024

Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 9 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

- n° 142 de Mme et MM. Grégory Grin, Véronique Grady (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une plateforme numérique de cohésion sociale

Grin Grégory (PLR). En préambule, je déclare mon lien d'intérêt en tant que co-président de l'association du quartier de Bourguillon.

Les quartiers sont par nature le premier niveau d'appropriation d'une partie de la ville par ses habitants. Ils constituent ainsi des véritables rouages et courroies de transmission de l'information et de la vie de la cité. Ils jouent un rôle essentiel dans une mise en œuvre mutualisée et collaborative du très stratégique dernier kilomètre, que ce soit en matière de transport, d'activité économique ou encore de politique sociale. Du covoiturage aux Mittagstisch, en passant par les points de collecte et les first responders, la vie d'un quartier est un véritable internet physique.

Afin de participer de manière constructive à la politique de quartiers en cours d'élaboration, nous sollicitons le Conseil communal pour étudier la mise en œuvre d'une plateforme numérique innovante, destinée à dynamiser les échanges au sein des quartiers de notre ville, et ainsi compléter, soutenir et appuyer ce précieux "internet physique" qu'est la vie de nos quartiers.

Cette initiative vise à exploiter le potentiel des technologies modernes pour faciliter la communication, l'entraide et le partage d'informations locales de manière sécurisée et respectueuse de la vie privée.

Nous proposons que cette étude examine des exemples réussis qui ont permis de renforcer les liens communautaires et d'améliorer la cohésion au sein des quartiers. Un tel outil à Fribourg pourrait offrir des fonctionnalités adaptées à nos spécificités locales et à notre bilinguisme.

Cette demande vise à poser les bases d'un projet fédérateur, bénéfique pour l'ensemble des habitants de Fribourg. Elle devra évaluer la faisabilité technique, économique, et sociale de la plateforme, envisageant diverses options de financement.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'une telle plateforme représenterait un pas significatif vers une ville plus connectée et résiliente et c'est dans cet état d'esprit que les auteurs de ce postulat vous remercient de lui réserver un bon accueil.

Vote

Le Conseil général décide, par 49 voix contre 2 et 15 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 142 de Mme et MM. Grégory Grin, Véronique Grady et Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 49 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC)

Se sont abstenus: 15 Andrea Diana (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 143 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Stefania Boggian (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les conditions cadres pour garantir la mise en œuvre du pilier social du label SNBS des projets urbanistiques et architecturaux en ville de Fribourg

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier les mesures à prendre pour garantir la conceptualisation, la réalisation et le financement de processus permettant d'identifier et de traiter les questions sociales, les défis sociologiques, les besoins d'inclusion, que tout projet urbanistique ou/et que toute construction significative d'un édifice, va engendrer pour la population, pour un quartier ou pour la ville.

Le Conseil communal a voulu l'introduction dans le PAL du Label SNBS promu par la Confédération, pour toute construction et projet urbain, afin de "construire selon toutes les dimensions de la durabilité - aujourd'hui pour demain" (cf. <https://www.snbs-batiment.ch/le-snbs/aperçu/>).

Cette introduction est dès lors une obligation de se préoccuper du domaine social¹, de la planification, la prise en mains jusqu'à l'exploitation durable des constructions². Ce pilier social³ de la durabilité - aussi légitime que ceux de l'économie et de l'environnement – est souvent insuffisamment pris en considération dans l'urbanisme, la réalisation ou l'assainissement de bâtiments.

¹ https://www.snbs-batiment.ch/media/2023-09-13_kriterienbeschreibung_snbs-hochbau_2023.1_fr_web18.12.pdf

² Voir divers arguments ici: plaidoyer pour les sciences sociales <https://www.espazium.ch/fr/actualites/plaidoyer-pour-les-sciences-sociales>

³ Notamment explicite dans les critères SNBS n° 41, 113 (inclusion des utilisateur/trices), 114, 121 (évaluer les TP), 131, 143

Pourtant, c'est ce pilier social qui peut apporter des réponses concrètes à certains défis sociaux produits par l'évolution du bâti et les mutations de la ville; il peut contribuer à prévenir des problèmes d'exclusion, de rupture sociale ou de ghettoïsation; il peut favoriser la prise en compte de besoins spécifiques et se préoccuper de justice environnementale.

Je vous donne quelques exemples d'actions bénéfiques qui seraient utiles et qui existent dans d'autres villes:

- introduire l'expertise des sciences sociales dans les jurys des projets architecturaux, pour faire part des besoins sociaux et contribuer à ce qu'ils soient pris en compte dans les décisions;
- accompagner le développement démographique de nouveaux quartiers (Pérolles, Torry-Est, Beaumont) en conduisant des processus d'intégration adaptés qui faciliteront la cohabitation;
- soutenir les développeurs et les propriétaires en proposant des "assistances à maîtres d'ouvrages"⁴, spécialistes des questions sociales;
- renforcer le dialogue et le débat public entre habitant·e-s, parties prenantes, autorités, avant même la mise à l'enquête.

Pour concrétiser ces types d'actions, l'étude devrait articuler et garantir notamment trois logiques:

- 1) Financière: chercher à compléter les montants alloués aux projets architecturaux et urbanistiques par des ressources spécifiques afin de pouvoir concevoir, promouvoir et mettre en œuvre des conseils experts, des démarches d'accompagnements professionnels pour traiter les problèmes sociaux engendrés par les mutations de la ville.
- 2) Interdisciplinaire: indiquer comment doter les services administratifs de compétences transversales, par l'engagement d'expert·e-s chevronné·e-s de l'activation et de la gouvernance des quartiers, des études sociologiques et des diagnostics dynamiques, des processus participatifs.
- 3) Politique: puisque le Conseil communal est encore seul légitime pour les questions d'urbanisme, il lui revient d'énoncer une politique responsable afin d'être en mesure de gérer les problématiques sociales que les transformations urbanistiques engendrent; par exemple:
 - obliger les maîtres d'ouvrage à procéder à des études d'impacts sociaux au même titre que les études d'impact déjà requises;
 - inciter les parties prenantes à des collaborations plus transversales⁵ systématiquement, dès la planification des projets urbanistiques jusqu'à leur exploitation.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre intérêt pour ces questions.

⁴ Ex: *intégrateur/trice SEED* <https://osmia.swiss/seed-next-generation-living-lance-sa-formation-dintegrateur/> ou <https://faq.hellio.com/definition-amo#:~:text=%F0%9F%91%89%20Notre%20accompagnement%20AMO,la%20r%C3%A9alisation%20d'un%20projet>

⁵ Voir à titre d'exemple, la politique innovante de Rennes avec le *contrat de quartier* <https://metropole.rennes.fr/le-contrat-de-ville> et le *contrat de ville* https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/inline-files/19_63217_DAJE-protocole%20engagements%20renforces%202020.pdf

Dietrich Benoît (PS). Le label SNBS est devenu une méthode incontournable pour s'assurer qu'une construction respecte la durabilité sous tous ses aspects. C'est pourquoi le Conseil communal l'expérimente déjà sur le nouveau bâtiment scolaire de la Vignettaz. Nous en avons d'ailleurs été bien informés lors du message concernant ce crédit d'ouvrage. Ce postulat nous paraît faire doublon à une manœuvre que nous soutenons et qui est déjà sur de bonnes voies. Le groupe socialiste votera donc de manière libre.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais compléter les propos de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl. Autrement dit, par l'exemple on pourrait faire un centre d'animation socioculturelle (CAS) à Beaumont, comme cela avait été proposé. C'est un exemple concret et on soutiendra de toute façon les généralités proposées par Mme M.-C. Rey-Baeriswyl.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Avant de transmettre un postulat avec une étude derrière, c'est-à-dire du travail pour l'administration, serait-il possible d'avoir un rapide retour du Conseil communal par rapport à ce qui est déjà effectivement mis en place? Est-ce que ce postulat fait doublon et est inutile, ou alors est-ce que l'on a besoin vraiment d'étudier de façon plus approfondie la chose?

Le président. À priori non, je ne pense pas que le Conseil communal va y répondre immédiatement. Cela serait plutôt s'il y avait eu un contact en amont. Je comprends la remarque. On va voter sur la transmission de ce postulat, à moins que les autrices souhaitent le retirer. Ma foi, la réponse sera donnée dans le cadre d'un rapport final.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je souhaite juste rebondir sur la remarque de mon collègue. Le Conseil communal n'est en mesure de nous donner aucune information parce que l'on n'a pas posé la question en avance sur d'éventuelles mesures concernant ce label au sein de la Commune? Je ne suis pas certaine d'avoir compris la réponse.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Dans ma compréhension du postulat en tant que tel, tant que le Conseil général n'a pas voté et n'a pas saisi le Conseil communal, le Conseil communal, comme organe collégial, ne peut donner aucune indication, si ce n'est celle de dire s'il s'oppose ou pas à la transmission sous cet angle-là. Par contre, évidemment, des questions peuvent être posées à tout moment et nous pouvons donner des réponses, mais pas sur le postulat en tant que tel. Le Conseil général est maintenant saisi comme parlement et doit voter s'il veut saisir le Conseil communal ou pas, qui doit répondre à un postulat en tant qu'autorité collégiale. Il ne peut donc pas donner une réponse par rapport au postulat en tant que tel. En tout cas, c'est comme ça que je le comprends.

Le président. Merci M. le conseiller communal, c'est aussi ma compréhension.

Boggian Stefania (Vert-e-s). Je voudrais juste clarifier quelque chose parce qu'il me semble un peu déjà bizarre que l'on discute de cet objet aussi longtemps. On est bien évidemment au courant qu'à la Vignettaz, on est déjà en train d'expérimenter ce label. C'est aussi suite à cette expérience que l'on aimerait mettre l'accent sur le fait que, pour que ce label soit mis en œuvre d'une façon optimale, les Services doivent aussi garantir un certain suivi avec des personnes qui viennent aussi d'autres domaines que l'architecture. J'appuie sur l'importance du fait que le Service d'urbanisme et d'architecture doit travailler main dans la main avec des personnes qui ne sont pas que des architectes.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je reformule ma question: est-ce qu'actuellement le label SNBS est mis en application en ville de Fribourg ou pas? Quels sont les actions ou labels mis en œuvre?

[Réactions dans la salle]

On a le droit de poser des questions sur le sujet, donc je le fais.

Le président. Ce n'est malheureusement effectivement pas l'heure des questions. Je me réfère à la réponse de M. le directeur de l'Edilité.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). M. le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Ma question a été transmise par mon collègue. N'en déplaise à tous ceux ici présents, j'ai le droit de prendre la parole si j'ai besoin d'éclaircissements, je vous remercie.

Le président. La discussion sera poursuivie au moment des questions. Nous passons à la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 13 et 17 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 143 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Stefania Boggian.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Andrea Diana (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 13 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 17 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.42 à 20.56 heures.

7. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 22 de MM. Alexandre Sacerdoti et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) demandant d'enrichir le rapport de gestion d'éléments concernant les objectifs initiaux de législation par dicastère et leur réalisation effective

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL).

Développement de la proposition

Nous suggérons de développer le document "Rapport de gestion", afin qu'il contienne le détail des actions prioritaires par dicastère, ainsi que la description de l'intérêt des actions engagées pour la commune et les citoyens. Ce nouveau rapport de gestion comporterait une évaluation du coût et la date prévue des réalisations des actions. Enfin, il documenterait de façon explicite les différents critères d'impact et de réussite des actions.

Ce document deviendrait ainsi un véritable outil de gestion, à la fois pour le Conseil communal, mais également pour tout citoyen.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 150 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un système de téléjalonnement pour les parkings souterrains publics et privés

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un système de signalisation/d'affichage (téléjalonnement) indiquant les places de stationnement disponibles dans les parkings souterrains publics et privés sis sur le territoire communal. Aussi, nous sommes tout à fait conscients que certains montants ont été dévolus au budget 2024 à ce titre sous la rubrique

259.3131.00, mais nous souhaitons vivement obtenir un calendrier et que des réalisations puissent se matérialiser ces prochains mois, notamment dans le cadre du budget 2025.

Un système de panneaux indicateurs des places de stationnement disponibles dans les parkings souterrains publics et privés aux entrées de ville et aux endroits stratégiques sur tout le territoire communal pourrait être rapidement mis en place. Ce système d'affichage (téléjalonnement) pourrait aussi être accompagné par une application numérique qui compléterait le dispositif.

Des études démontrent qu'un tel dispositif permettrait d'épargner jusqu'à 20% de trajets inutiles pour trouver des places. Dans ce sens, vous aurez une meilleure distribution du trafic individuel motorisé et plus de fluidité pour les autres usagers de la route (bus TPF, motos, vélos).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 151 de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

La première étape de la requalification du quartier du Bourg touche gentiment à sa fin. L'objectif de valoriser le berceau de la cité des Zaehringen et de retrouver la qualité d'origine des espaces publics du centre historique du Bourg sera atteint. Rappelons que ces espaces ont été repensés par la Ville "comme des lieux d'intégration sociale, accueillants, ouverts, favorisant la rencontre, l'échange et leur appropriation" par les utilisateur·rice·s. Ce réaménagement offre de nouvelles perspectives. Il invite les commerçant·e·s à s'ouvrir vers l'extérieur, après une longue période de travaux. Comment attirer davantage la population pour qu'elle "reprenne possession" des lieux? Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les opportunités visant à dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale, en s'enquérant notamment auprès des commerçant·e·s et de l'Association du quartier du Bourg.

Dans cet esprit, nous souhaiterions aussi que notre exécutif sonde les principales personnes concernées afin de connaître la pertinence d'agrandir la surface du marché du samedi et faciliter son accessibilité (voir plan ci-dessous), en profitant des nouveaux aménagements de la rue du Pont-Suspendu (qui est plus large que la Grand-Rue), de la rue des Bouchers et de la place Sainte-Catherine. La rue des Epouses pourrait faire la liaison entre les différents espaces et éventuellement accueillir de tout petits stands (à l'exemple de ceux tenus par des étudiant·e·s). Un prolongement du marché pourrait également être envisagé à la rue de la Poste. Ce postulat a l'avantage de valoriser cette partie historique de la ville et son nouvel écrin, à l'image d'autres villes comme Fribourg-en-Brisgau, où le marché est situé autour de la cathédrale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 152 de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Ville de Fribourg entend, dans son programme Nature et Paysage, "considérer l'ensemble des services écosystémiques, que la nature et la biodiversité rendent aux habitantes et habitants, notamment par la qualité de la végétation, jouant non seulement un rôle de puits de carbone diminuant les gaz à effet de serre mais permettant également une régulation de la chaleur urbaine". Si la végétalisation des villes renforce la lutte contre le changement climatique, elle contribue aussi au bien-être de la population et à l'amélioration du lien social. En mai dernier, le Service des forêts et de la nature (SFN) de l'Etat de Fribourg et le Musée d'histoire naturelle (MHNF) ont annoncé le subventionnement d'actions concrètes en milieu bâti afin d'encourager les particuliers et les communes du canton de Fribourg à entreprendre des mesures visant à intensifier les efforts en faveur de la biodiversité. La plantation d'arbres et de haies, la végétalisation de façades, tout comme la création d'étangs pourront ainsi obtenir un soutien financier dans le cadre de la Stratégie cantonale biodiversité (www.fr.ch/mhnf/portefeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati).

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier les emplacements et les aménagements susceptibles d'obtenir un tel soutien. Une première action pourrait être menée à la rue Saint-Paul dans le quartier de Pérolles. En effet, la rue Saint-Paul, pourtant fermée à la circulation routière, est quasiment entièrement recouverte de bitume (cf. plan et photos ci-dessous). Un tel projet permettrait de végétaliser cette zone et rendre les sols plus poreux, tout en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite en termes de revêtement. Il aurait l'avantage de créer des espaces propices, entre autres, à la détente, aux rencontres, au sport et à la culture. Il pourrait également encourager les démarches participatives incluant la population résidente du quartier. En cas d'absence d'aide de l'Etat, les postulantes souhaitent que le Conseil communal mène une étude pour entièrement dégoudronner et végétaliser cette rue piétonne afin de créer une zone de rencontre agréable et accessible à toutes et tous.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 153 de Mme et MM. Véronique Grady, Grégory Grin et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la recherche sur le site web de la Ville de Fribourg au moyen d'un agent conversationnel intelligent basé sur l'intelligence artificielle générative

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Le site internet de la Ville de Fribourg contient des filtres parfois trop restrictifs qui limitent l'internaute dans ses recherches. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de faire évoluer le module de recherche du site, en y ajoutant un agent conversationnel intelligent basé sur l'IA générative (chatbot) ou une sorte de ChatGPT fermé via une génération augmentée de récupération (RAG). Cela permettrait de formuler des questions (ex. "j'aimerais savoir quels sont les critères pour obtenir une subvention à l'achat d'un vélo électrique") et obtenir un contenu plus pertinent et circonstancié.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse à la question n° 236 de Mme Camille Goy (Vert·e·s) relative à la manière dont la Commission sociale a adapté sa pratique à la suite de l'arrêté du Tribunal fédéral 8C_42/2023

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, Mme C. Goy a posé la question suivante:

"Fin 2023, le Tribunal fédéral rendait un arrêt dans lequel il estimait que la Commission sociale de la Ville de Fribourg avait eu tort de couper l'aide à une famille qui n'avait pas déménagé dans un appartement au loyer correspondant aux normes de l'aide sociale. Le Tribunal fédéral expliquait que la Commission aurait dû uniquement ne pas prendre en charge la part trop élevée du loyer et n'aurait pas dû couper l'entier de l'aide sociale.

Par ailleurs, le Tribunal fédéral relevait qu'il est contraire au droit fédéral de compter comme revenus des parents toutes les ressources du fils majeur de la famille, vivant sous le même toit.

De quelle manière la Commission sociale et le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg ont-ils adapté leur pratique pour donner suite à cet arrêt du Tribunal fédéral?"

Réponse du Conseil communal

Le 21 décembre 2022, le Tribunal cantonal (TC) a donné raison à la Commission sociale de la Ville de Fribourg dans une affaire où un couple de bénéficiaires avait recouru contre la décision de la Commission sociale concernant la prise en charge du loyer et l'établissement et la couverture du budget social. Le couple a sollicité ensuite le Tribunal fédéral (TF) qui a rendu son jugement le 23 décembre 2023, jugement communiqué au Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg (SASV) le 23 janvier 2024.

Le Tribunal fédéral a admis partiellement le recours, critiquant notamment le loyer et l'intégration du fils de la famille dans le budget social. Sur ces principes, il revient sur la jurisprudence cantonale et met en avant la libre disposition du forfait d'entretien ainsi que l'indépendance financière du fils par rapport à ses parents recourants. La Commission sociale a analysé l'arrêt et a discuté des conséquences nécessaires pour adapter sa pratique aux principes figurant dans l'arrêt du TF. Le Conseil communal a été informé en date du 16 avril 2024 de ces décisions et en a pris acte.

Le principe de la libre disposition du forfait d'entretien que le TF met en avant suit les recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Dans le cas d'espèce, il s'applique au loyer hors norme.

L'aide sociale doit donc prendre en charge le loyer effectif complet durant les premiers mois d'aide sociale. L'obligation de résilier le contrat de bail n'est plus posée comme condition; elle est remplacée par une invitation à déménager vers un logement respectant la norme maximale de loyer. Le bénéficiaire a ainsi le choix entre se reloger conformément à la norme de loyer ou rester dans le logement dépassant la norme de loyer et de prendre en charge l'excédent sur son forfait d'entretien.

Si le bénéficiaire reçoit une aide de tiers pour payer cet excédent, cette aide constitue une ressource prise en compte par l'aide sociale.

Une prise en charge du loyer excessif peut exceptionnellement être admise à plus long terme par la Commission sociale.

Le Conseil communal rend attentif au fait que la Commission sociale n'avait pas supprimé l'entier de l'aide sociale, mais le loyer.

Pour ce qui concerne les ressources d'un mineur ou d'un jeune adulte en formation (âge max. 25 ans), la Commission sociale établit dorénavant un budget social séparé pour le mineur ou jeune majeur en formation en tenant compte de tous ses besoins élémentaires courants et de toutes ses ressources propres (salaire, rentes des assurances sociales, etc.).

Si le mineur ou jeune majeur en formation dispose de ressources propres inférieures à sa quote-part, il continue de faire partie de l'unité d'assistance du(des) parent(s) et l'aide sociale complète ses revenus dans le budget social de la famille.

En revanche, si le mineur ou jeune majeur en formation dispose de ressources propres supérieures à sa quote-part, il quitte l'unité d'assistance du(des) parent(s). Il dispose ainsi de la totalité de ses ressources pour subvenir à ses besoins et financer des éventuels besoins supplémentaires. Ce n'est qu'en présence de ressources très conséquentes du mineur ou du jeune adulte que la Commission sociale pourra poser le principe d'une contribution financière due au/x parent/s.

La Commission sociale tient aussi compte du principe de libre disposition du forfait d'entretien évoqué ci-dessus dans d'autres objets similaires (par ex. véhicules en circulation, voyages à l'étranger, prestations circonstanciées). Le/la bénéficiaire peut utiliser son forfait d'entretien afin de financer ces éléments non pris en charge par l'aide sociale. Des éventuelles aides de tiers régulières seront prises en compte comme ressources dans le budget social.

La Commission sociale estime ainsi avoir pris les mesures nécessaires afin d'appliquer les principes émis par l'arrêt du Tribunal fédéral.

Goy Camille (Vert-e-s). Je suis satisfaite de la réponse.

Le président. Je passe à présent la parole à Mme M. Ballmer pour répondre à une question restée en suspens lors de l'examen de détail des comptes 2023.

Ballmer Mirjam, directeur de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je souhaite répondre aux questions de M. le conseiller général J.-T. Vacher, qu'il m'a posées dans le cadre du débat sur les comptes et le rapport de gestion 2023. Il m'a transmis les précisions et je constate que ses questions ne concernent que partiellement les comptes ou le rapport de gestion. Une partie des réponses peut être trouvée dans les différents rapports de gestion, mais je les résume volontiers.

1. Combien de places de crèches ont été créées cette dernière année et depuis le début de la législature, notamment en regard de la courbe des naissances?

Comme déjà répondu lors de la dernière séance du Conseil général, également en réponse à la question n° 114 posée en octobre 2022, la Ville n'a aujourd'hui, avec le mode de gouvernance actuelle, que peu d'emprise sur la création de places d'accueil préscolaire. Lorsque le Conseil général nous a accordé un montant supplémentaire de CHF 200'000.- pour augmenter le nombre de places, nous avons pris contact avec toutes les structures et aucune n'était disposée à augmenter son offre. Nous avons partiellement utilisé ce montant cette année-là pour subventionner plus de places à disposition des familles en ville de Fribourg. Comme indiqué dans le rapport de gestion, nous évaluons les différents modèles de gouvernance, afin de répondre à la proposition n° 21. Par rapport à 2021, nous subventionnons 18 places de plus, soit 405, contre 387. L'analyse des besoins en cours, menée par le Canton, démontrera que le district de la Sarine est passablement en avance concernant la couverture du besoin. Des chiffres plus précis au niveau de la ville sont attendus. Selon l'annuaire statistique cantonal de 2023, la moyenne annuelle des naissances dans le district se situe à environ 1'220 depuis 2011 et est relativement stable. Les naissances en ville ont été en 2020 de 391, en 2021 de 416, en 2022 de 340 et en 2023 de 365. Je ne peux donc pas en déduire une augmentation stable.

2. Quelles mesures sont prises ou envisagées dans le but d'avoir du personnel formé dans les accueils extrascolaires?

La qualité de l'accueil extrascolaire est une priorité depuis de nombreuses années. Dans le programme de législature 2021-2026 figure par ailleurs l'objectif de mettre à disposition des structures d'accueils attractives. A la rentrée 2023-2024, sur 76 collaborateur·rice·s employé·e·s à l'accueil extrascolaire, 47.4% étaient de niveau CFC ou supérieur et 30.3% de niveau intervenant·e en accueil extrascolaire, soit au total 78% de personnel formé, 7.9% en formation (apprenti·e·s) et 14.5% sont des auxiliaires, donc non formés. La Ville répond ainsi largement aux directives cantonales du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) qui considère qu'une personne formée doit être présente pour 1 à 12 enfants, qu'une personne formée et un auxiliaire doivent être présents pour 13 à 24 enfants et qu'une personne formée et 2 auxiliaires doivent être présents pour 25 à 36 enfants. A noter qu'historiquement le quota d'enfants par collaborateur·rice est de 1 pour 10 en ville contre 1 pour 12 dans les directives cantonales. Le Canton est en train de mener des réflexions sur la formation du personnel dans les structures d'accueil extrascolaire dans le canton. La formation d'intervenant·e en accueil extrascolaire a été suspendue au mois de décembre 2023 et les formations de niveau CFC ou supérieures seront favorisées. Nous observons attentivement ces modifications. Les 76 collaborateur·rice·s ont suivi, en 2023, 48 formations individuelles et des formations de groupe ont aussi été financées.

3. A-t-on des statistiques d'enfants dont la langue de scolarisation diffère de leur langue maternelle?

Au Contrôle des habitants, chaque personne indique sa langue maternelle et la langue de correspondance, à savoir le français ou l'allemand. Quand un enfant est inscrit à l'école primaire, les parents peuvent indiquer, en plus de la langue de correspondance et la langue d'enseignement souhaitées, les langues maternelles 1 et 2 de l'enfant. Pour 2024-2025, sur 324 enfants, 129 ont une langue maternelle 1 enseignée qui n'est ni le français, ni l'allemand, soit 39.8%. Sur les 129 enfants, 71 ont le français ou l'allemand enseignés comme langue maternelle 2, soit 55%. En totalisant les enfants ayant ces deux langues en langues maternelles 1 et 2, on arrive donc à 266, soit 82% des 0H parlant l'une des deux langues et 18% dont la langue de scolarisation diffère de leur langue maternelle, pour reprendre les termes utilisés dans la question.

Ces informations ne sont pas relevées à des fins statistiques, mais pour les directions des écoles qui forment les classes. Vous voyez qu'une réponse simple à votre question n'existe pas. Globalement, nous ne faisons pas de statistiques, mais répondons surtout aux besoins d'orientation, de soutien, d'explications et de traduction des familles.

4. La dernière question portait sur la réussite ou l'échec scolaire de ces enfants. Les parcours scolaires des enfants ne relèvent pas de la compétence de la Commune. Je ne peux donc pas y répondre.

E. Nouvelles questions

- n° 250 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la mise en application de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

Rugo Claudio (PA). L'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg" a été acceptée hier par la population. J'ai entendu par la presse que le Conseil communal allait remettre ceci en main du Conseil général. On a appris que c'est dans deux ans que cette mesure entrerait en vigueur. Le Conseil communal peut-il nous donner plus d'explications entre quatre yeux?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 251 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la manière dont le Conseil communal va mettre en œuvre l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg"

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal travaille sur le temps. Nous en avons la preuve présentement. J'attendais qu'il réitère sa formulation.

Le président. Je suis obligé de vous interrompre. Nous sommes à l'heure des questions.

Rugo Claudio (PA). C'est une question. Ne soyez pas impatient, tout vient à point à celui qui sait attendre et j'en suis l'exemple vivant. Le Conseil communal se cache derrière les prérogatives juridiques de l'initiative. Il est vrai qu'il a deux ans pour mettre en vigueur une initiative. Par contre, il omet une chose formelle. J'ai regardé le règlement de police, et celui-ci nous renvoie à l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique:

"Article 3 Tarif

¹ Le maximum de la taxe est de CHF 3.- par heure.

..."

Je ne vois pas en quoi le Conseil général devrait revoir sa copie. CHF 3.- au maximum inclut CHF 0.- de l'heure. Pour monter de CHF 1.- à 2.- ou pour toute autre variation de prix, il n'y a pas eu de consultation, ni avec la population, ni avec le Conseil général. Par contre, pour baisser, il faudrait attendre deux ans. Cinq personnes du Conseil communal se mettent d'accord pour contrer la décision de 5'000 autres. Je pose ma question sous forme de parabole. Chaque habitant remplit une feuille d'impôt, en principe le 1^{er} mars. Certains la reçoivent le 1^{er} mars et l'envoient le 1^{er} mars. Ils sont forts, ce sont des personnes organisées. D'autres habitants répondent au 1^{er} avril, comme demandé. La Ville donne un délai au 1^{er} mai. Personnellement, je suis un retardataire et je réponds le 1^{er} mai. Cette année, on a reçu des sommations au 10 mai. C'est une parabole. Quand est-ce que le Conseil communal va remplir sa feuille d'impôt? Je rappelle que ceux qui remplissent leur feuille d'impôt paient le Conseil communal pour qu'il travaille. Est-ce que le Conseil communal va répondre à la population, comme l'habitant qui remplit son formulaire le 1^{er} mars, le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai, ou va attendre la sommation de la préfecture. Au cas où ça trainerait, ce serait à la préfecture d'envoyer une sommation. A ce sujet, et comme je suis le principal dépositaire et le président du comité de l'initiative, je pense que ce serait correct de respecter un délai au 1^{er} octobre, voire au 30 octobre,

pour appliquer une mesure qui est très simple à mettre en place. Est-ce que le Conseil communal est d'accord avec ces vues-là?

Steiert Thierry, syndic. La question n'était pas compréhensible mais, dans le doute, le Conseil communal ne se déclare pas d'accord avec les conclusions de M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Comme j'ai en principe une minute à disposition, je vais lire l'article: "Le maximum de la taxe est de CHF 3.- par heure". J'espère que le Conseil communal remplira sa mission d'appliquer les règlements et d'intervenir à la hausse, comme à la baisse, dans le même laps de temps. Si ce n'est pas le cas, il y aurait discrimination.

- n° 252 de Mme Fanny Delarze (PS) relative aux subventions destinées aux institutions culturelles

Delarze Fanny (PS). Vous avez sûrement entendu l'appel à l'aide de Fri-Son, qui essuie des déficits financiers importants et subi une pression depuis bien trop longtemps. Fri-Son ne peut continuer dignement, pour la santé des employés et pour leur but culturel, à tourner avec les subventions actuelles. Ces nouvelles ne sont pas isolées dans le paysage suisse. On dénombre plusieurs salles qui partagent l'urgence de changer le système de subventionnement de la musique actuelle, s'adaptent aux conditions actuelles de consommation de la musique, en live, et qui partagent l'épuisement de leur personnel.

Avec ma collègue Stefania Boggian (Vert-e-s), nous cherchons des propositions concrètes pour améliorer la situation fragile à laquelle ces établissements sont confrontés. Pour préparer le terrain, nous souhaiterions obtenir un état des lieux chiffré de toutes les subventions de la Ville et de l'Agglo, qui ont été accordées aux institutions culturelles, aux festivals et toutes autres manifestations culturelles de la ville de Fribourg, pendant cette dernière législature.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Je n'ai pas bien identifié la question. Il s'agit plutôt d'une demande, qui devrait faire l'objet d'un postulat ou d'une approche bilatérale. Evidemment, nous sommes tout à fait solidaires aux problèmes de Fri-Son et des autres salles. Une séance a déjà eu lieu il y a de cela trois mois avec l'Agglomération, la Ville et d'autres organes de subventionnement. Une prochaine séance est prévue à nouveau. Nous pouvons évidemment fournir les chiffres de la Ville, mais pas ceux de l'Agglomération. Il faudrait les leur demander ou alors à un de mes collègues qui siège à ce dicastère. Il me semble que M. Pierre-Olivier Nobs est président du groupe "Promotions".

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il est vrai que je représente le Conseil communal au comité de l'Agglo et j'ai la charge de la présidence du dicastère des "Promotions", dans lequel il y a la "Promotion culturelle". Sur le site internet, il y a le rapport d'activités de l'Agglo, qui est mis à jour année après année. Fri-Son jouit de subventions pluriannuelles. Vous pourrez y voir la liste des acteurs culturels qui bénéficient de subventions pluriannuelles et le montant versé année après année, idem pour les subventions extraordinaires ou annuelles. Vous trouverez cela en ligne.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. A propos des subventions de l'Agglomération, je tiens à dire que la Ville ne donne pas de subventions directes à ces institutions puisqu'elle a délégué cette mission à l'Agglomération. Nous avons, par contre, dans le cadre des résidences d'artistes, un contrat avec certaines institutions selon les années. Fri-Son a été l'accueil de résidences de recherche et pour ce travail-là, ils ont reçu CHF 10'000.-. Le montant est égal à celui que reçoivent d'autres institutions.

Delarze Fanny (PS). Je remercie M. le vice-syndic pour sa réponse. J'ai bien noté qu'il fallait déposer un postulat.

- n° 253 de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative aux installations solaires en façade

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Dans la réponse au postulat sur les éoliennes à axe vertical, il est écrit que "la Ville de Fribourg privilégiera l'étude d'autres solutions, telles que l'installation d'infrastructures solaires en façade, rendues plus favorables aujourd'hui notamment grâce à la baisse générale du coût des installations solaires". A ma connaissance, il n'y a actuellement qu'une seule installation photovoltaïque en façade sur le territoire communal, la halle Saint-Léonard. J'en viens donc à mes questions:

- La Ville a-t-elle mis en place des outils afin de favoriser le développement de tels projets?
- Est-ce qu'une subvention communale en complément de la subvention fédérale Pronovo pour ces installations en façade a été envisagée?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. L'installation de panneaux photovoltaïques verticaux fait partie des outils permettant d'apporter une production électrique renouvelable hivernale. La Ville de Fribourg et ses partenaires ont fait figure de pionniers à l'époque en la matière, en intégrant de tels panneaux à la halle omnisports. Cela a été dit lors de la construction, il y a plus de dix ans. Le développement de telles installations est soutenu tant sur le plan fédéral que communal. En effet, Pronovo, l'organisme de subventionnement de la Confédération, offre des subventions pour des installations solaires. Le mécanisme de subventionnement appliqué propose divers bonus pour répondre à des besoins particuliers. L'un d'entre eux a justement pour objectif d'inciter à la pose de panneaux solaires avec de forts angles d'inclinaison, de plus de 75 degrés. Sur le plan communal, il existe également une subvention pour la pose des panneaux solaires, cette subvention étant directement proportionnelle à la subvention fédérale, à savoir 25% du montant alloué par Pronovo. Le bonus d'inclinaison s'applique donc également de manière indirecte. Il est finalement à relever que le résultat du 9 juin 2024 sur la loi sur l'électricité engendrera un renforcement du soutien aux installations photovoltaïques verticales.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 254 de M. Hervé Bourrier (PS) relative aux mesures de sécurité au cimetière de Saint-Léonard

Bourrier Hervé (PS). Mes clients ont le parking gratuit pour l'éternité. Une partie d'entre nous a encore en mémoire le tragique accident survenu au cimetière de Bulle en avril 2006 où un adolescent est mort écrasé par une stèle funéraire instable. Une balade au cimetière Saint-Léonard permet non seulement d'aller à la rencontre posthume de celles et ceux qui ont marqué l'histoire de notre canton et de notre ville, mais aussi de constater que plusieurs stèles funéraires penchent, je le pense, dangereusement. Ma question est la suivante: est-ce que toutes les précautions sont prises pour éviter que des stèles devenues instables ou penchant dangereusement deviennent un danger, non pas pour les locataires de la place, mais pour les personnes bien vivantes y déambulant.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 255 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au rapport final au postulat n° 104 concernant les critères appliqués pour l'octroi de subventions aux acteurs culturels

Wicht Pascal (UDC). Ma première question, en complément à la réponse très partielle au postulat n° 104, sera simple: quels sont les critères d'attribution des subventions culturelles, au sens de l'article 4 du règlement régissant la promotion des activités culturelles communales et la Commission culturelle de la Ville de Fribourg, telles qu'utilisées par la Commission culturelle dans sa grille d'évaluation des demandes?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 256 de M. Pascal Wicht (UDC) relative aux normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino

Wicht Pascal (UDC). Mon autre question porte sur la place de jeu en cours de construction au parc du Domino. En voyant ce qui a été construit, plusieurs personnes, et j'en suis, ont manifesté des inquiétudes en voyant les deux toboggans, très hauts et très pentus, qui ont été installés. Cela a suscité des craintes quant à la sécurité des enfants qui utiliseront ces installations. Mes questions sont donc les suivantes:

- Sur la base de quelles normes de sécurité ces toboggans ont-ils été construits?
- Quelles mesures vont être prises pour éviter des accidents?
- A partir de quel âge un enfant peut-il sans risque utiliser ces installations?
- Est-il prévu de construire également un toboggan destiné aux plus jeunes enfants?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 257 de Mme Stefania Boggian (Vert·e·s) relative à l'opportunité pour la Ville de louer des salles de concert pour ses événements

Boggian Stefania (Vert·e·s). Dans la suite des propositions concrètes que ma collègue Fanny Delarze et moi-même entendons vous soumettre pour alléger la situation fragile à laquelle nos chères salles de concert sont confrontées, nous aurions encore deux questions à vous poser:

1. Serait-il envisageable de proposer aux services communaux de privilégier la location des salles de concert pour leurs événements, lorsqu'elles répondent aux besoins (grande capacité, concerts, conférences, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, système de sonorisation et d'éclairage, personnel technique compétent, bar et personnel de bar, etc.)?
2. Serait-il envisageable d'ajouter les détails des salles de concert sur le site de la Ville, dans la section "Locaux à louer", en redirigeant les personnes intéressées vers ces salles?

Pour un souci de transparence, il serait bien évidemment nécessaire de demander l'accord et les détails aux salles de concert concernées.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Il est tout à fait envisageable de louer des salles à l'extérieur. Cela se fait selon les événements. Cela dit, pour l'instant, le Conseil communal privilégie l'utilisation de ses propres espaces. Pour les très grands événements, comme la réception des nouveaux naturalisés ou l'Événement économique, il faut des salles qui permettent d'accueillir ce nombre de personnes. Je rappelle que Fribourg Tourisme et Région a par exemple fait un événement pour ses 125 ans à Fri-Son. Nous réfléchissons aussi, dans le cadre du projet Événement économique, où nous pourrions faire cela. Il suffit juste que le lieu soit approprié à l'événement que l'on organise.

Concernant le détail des salles sur le site internet de la Ville avec les personnes de contact, je pense que c'est possible. Je vais consulter mes services et les institutions pour voir si elles sont d'accord.

Boggian Stefania (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 258 de M. François Miche (PS) relative à la paupérisation des artistes et des salles de concert en ville de Fribourg

Miche François (PS). Je vous déclare mes anciens liens d'intérêts. J'étais co-responsable de la Maison des artistes et aussi du syndicat des artistes, quand il y avait des soucis "phares". Ce syndicat est réactivé chaque fois qu'il y a de grands soucis. Ce qui m'a surpris, c'est que lors de la dernière "pétée" au niveau culturel, il y a une bonne dizaine d'années, on nous avait dit que l'on lutterait par rapport à la question de la paupérisation des artistes en ville. On avait lancé un lot de mesures. Ce qui me dérange le plus, c'est que depuis une quinzaine d'années, je me dis que je fais de la politique et je vois que les choses vont de mal en pis. Je constate que les artistes sont de plus en plus dans la mouise, et cela me dérange, tant au niveau des artistes par rapport à leurs ateliers que par rapport aux salles culturelles. Je me rappelle que j'avais calculé le nombre de personnes précaires, il y a de cela une dizaine d'années, et j'avais été surpris de découvrir qu'il s'agissait surtout de femmes et que cela représentait une centaine de personnes en ville de Fribourg. Depuis, je pense que le nombre et

la précarisation ont explosé. Je remarque que notre Conseil communal a commencé un bon travail au niveau culturel, mais je pense qu'il faudrait s'adapter à la réalité des temps et aider un peu plus les artistes. Je voudrais savoir ce que pense entamer notre Conseil communal contre la paupérisation des artistes et des salles culturelles.

Dietrich Laurent, directeur de la culture. En effet, la période covid a été un grand révélateur du statut des artistes, ou respectivement de la précarité de leur situation. Cela a été un déclencheur, à tel point qu'aux trois niveaux de la Confédération, il y a eu des réactions. Vous savez peut-être que le message culturel de la Confédération a intégré pleinement cette problématique du statut de l'artiste dans sa politique. La révision de la loi sur les affaires culturelles de l'Etat, qui est en cours, parle aussi du statut de l'artiste. La Ville de Fribourg a entamé les résidences de recherche qui visent justement à proposer un espace de travail et une rémunération qui intègre les cotisations sociales à des artistes qui seraient en phase de recherche et de développement artistique. Beaucoup de mesures sont mises en place. Ça été, en termes de dialogues entre les différents partenaires ou subventionnaires de la culture, le sujet principal de la Journée de la culture de cette année. Nous avons eu l'occasion d'inviter le chef du Service public de l'emploi, par exemple, ainsi qu'un délégué national concernant les problématiques salariales des artistes. Souvent, ils ne connaissent pas toutes les dispositions mises en place, par exemple la problématique du deuxième pilier. Cette problématique, si nous ne nous en occupons pas, peut être vraiment sévère quand on arrive à la retraite. Toutes ces questions sont abordées aujourd'hui très activement et la Ville joue un rôle prépondérant pour nos artistes locaux.

Miche François (PS). Je vous remercie, mais je trouve que vous ne répondez pas vraiment à la question. Avant de venir, j'ai été confronté à deux choses:

1. un artiste à Fribourg était très coté, mais il n'arrive pas à entreposer ses œuvres. Il doit les vendre CHF 1.- pièce sur la plateforme Ricardo ou en ligne. De cela, je ne suis pas content;
2. je connais également une deuxième artiste, très connue, qui a aussi ce problème. Elle va frapper aux portes, mais on ne lui répond pas. Toutes les semaines, elle doit chercher un autre local. Je ne souhaite cela à personne.

J'espère que l'on pensera à ces personnes la prochaine fois.

F. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). La discussion qui a eu lieu auparavant m'a intéressé. J'ai deux informations à donner concernant Fri-Son. Fri-Son appartient à une fondation, qui est propriétaire de l'immeuble. Les propriétaires sont riches, car l'immeuble vaut plusieurs millions, autour des 10 millions, vu l'endroit et les m². On pourrait comparer avec l'édifice qui se construit devant. D'autre part, d'après moi, le budget de Fri-Son se monte à CHF 1.7 million. Ils devraient pouvoir actionner certains comportements, soit dans la baisse des frais, soit dans d'autres choses. C'est un facteur dont il faut tenir compte. Nous n'avons pas entendu ces chiffres, ni de la bouche du responsable communal de la Culture, ni du responsable au niveau de l'Agglo.

J'ai entendu le chiffre de CHF 10'000.- donné aux associations pour les résidences d'artistes. A titre personnel, j'ai demandé cinq ou six fois des subventions à la Ville, qui ont toutes été accordées. Cependant, depuis que j'ai commencé la politique, j'ai demandé à deux reprises des subventions, mais elles m'ont été refusées. Le chiffre est de CHF 200.- par jour, auxquels on substitue les charges sociales. Les CHF 10'000.- qui sont donnés aux établissements qui accueillent ces artistes montrent bien qu'il y a deux poids deux mesures. En effet, l'artiste qui travaille toute la journée et qui ne gagne que CHF 200.- est mal pris. S'il travaille 20 jours, il aura CHF 4'000.- avec des déductions sociales et ça aura été un artiste subventionné. Ce n'est pas une grosse aide que la Ville donne aux artistes, en comparaison aux CHF 10'000.- que donne, par exemple, La Spirale. En effet, ça ne coûte rien d'accueillir quelqu'un. Ce n'est pas un travail à plein temps pour l'association. Il y a deux poids deux mesures, comme toujours, dans les associations culturelles par rapport aux artistes. Je rejoins les deux conseillers qui sont assis l'un à côté de l'autre.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Nous sommes dans un lieu où la démocratie est en action. La démocratie consiste à échanger des points de vue et des idées contradictoires pour trouver les meilleures solutions, fruit du fameux consensus suisse à des problèmes rencontrés par la population. Je regrette profondément l'attitude de certaines personnes, qui trouvent que c'est une perte de temps de débattre lorsque des sujets abordés ne correspondent pas exactement à leur agenda politique, même si je partage aussi ces préoccupations ou les priorités qui peuvent être exprimées. Je regrette encore plus que l'on puisse être amenés à conspuer ses collègues lorsque l'on ne partage pas leur avis. Je pense que le respect est le minimum qui devrait prévaloir dans notre conseil. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

La séance est levée à 21.36 heures.

Fribourg, le 1^{er} juillet 2024
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon MURITH



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.